



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU 2 Novembre 2011

L'an deux mil onze le deux novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, également convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2011

Etaient présents : Mesdames BILLAULT Céline, BOISSINOT Muriel, BON Elise, CHABOUD Any, DESPRES Muriel, EPRON Catherine, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GHIGLIONE Patricia, PANISSET Geneviève, SPECIA Brigitte et Messieurs FILLION Jean-Pierre, BOURQUI Roger, BECHEVET Patrick, BONDURAND Jean-Claude, CART Claude, DUPUIS Gilles, GASPARINI Gil-Laurent, JORDAN Hubert, PAILLET Hervé, PILLOT Jean-François, PERROUD Frédéric.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme FRULEUX Anne-Marie à M. PILLOT Jean-François, M. PHILIPPE Jacques à M. FILLION Jean-Pierre, DEVILLE François à Mme BILLAULT Céline.

Etaient absents excusés : Mme BARBAZ Christelle, DUMAS Isabelle et M. BERGERON Pierre.

Mme GHIGLIONE Patricia a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU SOMMAIRE :

Affiché en exécution de l'article L212-17 du Code des Communes.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2011. Mme Panisset demande à ce que figure au compte rendu de cette séance son opposition au projet de logements aidés. M. le Maire indique qu'il ne peut pas prendre en compte cette remarque à postériori n'ayant pas été formulée explicitement lors du débat du 4 octobre.
- **ENTEND** les remerciements des représentants du Parti Socialiste (Hubert Jordan, Myriam Constantin, et Guillaume Dekkil) pour la mise à disposition de la salle du conseil lors de l'organisation des primaires présidentielles des 9 et 16 Octobre derniers.
- **EXAMINE** la proposition de Léman Habitat relative à l'utilisation des parcelles C454 et C455 pour la construction de 11 logements aidés, répartis comme suit : PLUS : 3 T2, 1 T3, 2 T4, 1 T5 ; en PLAI : 3 T3, 1 T5. M. le Maire rappelle l'historique de ce projet, les réunions de concertation menées avec « l'Association des Habitants des Bougeries », créée en opposition à ce projet. Il précise que suite à plusieurs rencontres avec cette dernière, la municipalité répond favorablement aux fortes demandes d'intégration architecturale et environnementale. Cependant, il indique que le nombre de logements, jugé excessif demeure une revendication des représentants de l'association. La réduction de 11 unités à 6 telle que demandée mettrait en péril l'intégration optimale du projet dans le milieu et ne répondrait que partiellement à la demande sociale. Aujourd'hui, 1900m² sont conservés en espaces verts sur les 2900 m² que comptent les deux parcelles réunies. M. le Maire rappelle que dans le cadre de la concertation qui a été menée, le projet a été présenté en priorité aux représentants de l'association, puis à la commission d'urbanisme, au Conseil Municipal et au CCAS. Les membres du CCAS ont par ailleurs exprimé le souhait d'aller très au-delà de onze logements considérant l'importance du foncier disponible. Mme PANISSET considère qu'il aurait été possible de construire ces logements ailleurs, sur d'autres terrains. M. le Maire confirme qu'effectivement, des logements aidés seront envisagés sur d'autres secteurs de la commune, chaque hameau pouvant être concerné. Il indique que le compte rendu de l'assemblée générale de l'association mentionne une demande au final du retrait total du projet, requête jugée peu recevable. Après cette introduction, M. le Maire

donne lecture du projet de délibération et propose d'entamer le débat. M. JORDAN intervient au nom de l'opposition. Il regrette le manque d'anticipation du besoin de logements sociaux, mais émet tout de même un avis favorable sous réserve d'un aménagement routier sécurisé. Il souhaite qu'à l'avenir, la communication soit mieux structurée chronologiquement. M. le Maire indique que les points soulevés « sécurité et communication » ont été traités et renvoie au compte rendu précédent. La communication a été faite de manière identique à celle mise en place pour d'autres projets avec les habitants d'autres quartiers. Pour lui, ces 11 appartements n'ont pas la prétention de résoudre toute la problématique du logement mais participent aux objectifs fixés par les élus. Pour M. DUPUIS, les nouvelles dispositions réglementaires ont mis la commune dans une situation délicate, qui a été accentuée par le peu d'opportunités de création de logements aidés au cours des dernières années, marquées par de nombreuses constructions individuelles et peu de projets collectifs. M. le Maire complète cette intervention en expliquant que la loi SRU n'est pas adaptée au milieu rural ou péri-urbain, dans lequel il est très difficile et peu souhaitable de réaliser des grands ensembles collectifs contrairement au milieu urbain dont c'est la vocation. Il est d'ailleurs constaté que les communes alentours de même strate démographique sont toutes soumises à la pénalité sanctionnant le manque de logements aidés, sauf les villes d'Evian et Thonon. Il est urgent de valider le Programme Local de l'Habitat afin que les pénalités payées par Allinges puissent être réinvesties pour financer des projets aidés sur le territoire. Mme BILLAULT souhaite avoir plus d'informations sur le montage financier, notamment sur les aides accordées par la Région, le Département et la Communauté de Communes à travers le PLH qui inscrit des aides par logement. M. le Maire précise que ces aides sont conditionnées, qu'elles font l'objet de demandes de la part de Léman Habitat, le montant ne peut être connu en l'état actuel du dossier. Dès le montage financier bouclé, le projet porté par Léman Habitat sera communiqué aux élus. M. PILLOT s'interroge sur la durée du bail emphytéotique, qui, comme le précise M. le Maire, sera de 55 ans. Il souhaite également savoir pourquoi les deux autres bailleurs sociaux qui avaient initialement proposé des offres n'ont pas été présentés aux élus. M. le Maire indique que Léman Habitat est un bailleur avec lequel la commune travaille régulièrement du fait d'une forte implantation en Chablais pour trouver des solutions à des personnes en extrême difficulté. Le Maire précise qu'il s'agirait d'une première réalisation sur Allinges avec cet opérateur. De plus, Léman Habitat s'est montré plus disponible et a présenté les meilleures conditions financières. Concernant son interrogation sur les hauteurs, M. DUPUIS rappelle que l'ensemble des règles inscrites dans le POS seront respectées. M. le Maire apporte une précision en rappelant qu'une procédure visant à augmenter le COS conformément à l'article 127-1 du code de l'urbanisme est en cours. Pour M. PILLOT, si cette délibération, augmentant le COS, n'était pas adoptée, le projet ne pourra pas se faire. Ceci est confirmé par M. le Maire qui continue un tour de table afin que chaque élu puisse s'exprimer. M. GASPARINI intervient pour soutenir le projet, insistant sur l'importance de pouvoir proposer aux jeunes de la commune des logements accessibles avec des loyers raisonnables. Pour M. PERROUD, tous les hameaux vont être concernés par ces constructions de logements aidés. A ses yeux, il est important de rassurer les gens, car les personnes qui habitent les logements sociaux sont en grande partie des gens d'Allinges. M. CART intervient également pour soutenir le projet, qui est à ses yeux indispensable pour répondre aux besoins de la population. Mme SPECIA souhaite exprimer son soutien car il est normal que la commune fasse des efforts dans ce sens. Mme BOISSINOT considère quant à elle qu'il est absolument nécessaire que des logements aidés soient construits, ce qui permettra aussi de loger éventuellement quelques étudiants, actuellement en BTS à Thonon, qui ont du mal à trouver un logement. Il en est de même pour les employés de certaines entreprises chablaisiennes qui peuvent disposer d'appartements réservés pour leur entreprise dans le cadre du versement des 1% à Amallia (ex CILSE). Mme FAVRE VICTOIRE est elle aussi convaincue du bien-fondé de cette initiation communale. Selon elle, chacun a vécu ou vivra un jour dans des logements aidés, cela sera encore plus vérifié avec les générations futures. Mme BON apporte son soutien au projet et exprime son incompréhension vis-à-vis de la mobilisation de l'association tant sur le fond que la forme. Inversement, pour Mme PANISSET, il est absolument nécessaire de ne pas construire de logements sur ces parcelles pour préserver cet espace vert. Mme DESPRES quant à elle considère que cela peut aussi être destiné aux personnes âgées. Mme EPRON apporte son soutien en demandant à ce que les espaces verts soient préservés afin de conserver l'unité du lotissement. Elle indique qu'elle héberge, à titre privé aujourd'hui, une des infirmières de son service qui ne peut pas se loger du fait des loyers trop élevés. Mme GHIGLIONE souhaite elle aussi que ces logements soient construits tout en veillant à la bonne intégration dans le lotissement. Mme CHABOUD insiste sur

l'importance, dans le contexte actuel, d'être solidaire et de préserver le Vivre Ensemble. Elle est favorable au projet. Mme BILLAULT demande des précisions sur les modalités de versement du loyer. M. le Maire indique que le loyer sera versé en une fois. Le projet de délibération est mis aux voix. Mme PANISSET se prononce contre, les autres élus à l'unanimité adoptent le projet voté par 23 voix pour et 1 voix contre. Le Maire conclut en rappelant que les accidentés de la vie qui parfois cumulent des problèmes familiers, ceux d'emploi, de logement sont aussi une réalité à prendre en compte et remercie l'assemblée pour cette démarche responsable

- **ENTEND** M. le Maire et les adjoints présenter le bilan des travaux réalisés récemment sur la commune. M. CART confirme que les travaux d'emplois partiels et de revêtements de chaussée sont terminés, réalisés conformément aux cahiers des charges. M. PERROUD s'interroge sur l'intérêt d'assurer le balayage, effectué par les employés municipaux, alors que cette prestation était demandée dans le descriptif adressé aux entreprises. M. BOURQUI précise qu'il s'agit d'un usage normal. Une réponse plus précise sera apportée à M. PERROUD lors du prochain Conseil Municipal. Mme FAVRE-VICTOIRE souhaite savoir où en est le remplacement des plots en plastique de la chicane endommagée route de Valère. M. le Maire indique que le sens de priorité reste inchangé et M. BOURQUI ajoute que les plots ont été commandés. Le Maire informe également le conseil de la réception du fourgon pour la voirie, de la grande satisfaction des services administratifs à la suite de l'installation du matériel informatique et de la restructuration du réseau par Arobase Informatique. Il répond ensuite à la question de M. PILLOT relative à l'entrée de l'aire d'accueil des gens du voyage. Il indique que cette question est aujourd'hui résolue dans le sens où l'entrée demeure à l'emplacement prévu initialement et matérialisé à ce jour. Par ailleurs, dans le cadre de la rédaction du nouveau Schéma d'Accueil des Gens du Voyage actuellement en cours pour la période 2012/2018, M. le Maire est intervenu en préfecture afin de rappeler l'exigence de disposer sur le département de 2 aires d'accueil fixes pour l'année et de 2 aires dites tournantes. Il ajoute par ailleurs que le projet de suppression du PN68 et PN67 à la disposition du public jusqu'au 14 novembre, date à laquelle M. Muzard, représentant le SEDHS, tiendra sa seconde permanence en Mairie, prend en compte l'accès de cette aire d'accueil assurée dans le futur depuis le CD 903 afin d'éviter le passage par le village de Margencel. Grâce à l'existence d'une aire d'accueil, inscrite au Schéma Départemental, la force publique pourra intervenir en cas d'installation non autorisée sur le territoire communal.
- **APPROUVE** le plan de financement proposé par le SYANE pour l'électrification de la Rue du Moulin et du parking public de Noyer (mise en sous terrain des réseaux, réalisation des branchements et éclairage public). Celle-ci prévoit la participation de la commune à hauteur de 43 243€ pour un montant total de 80.532 € soit une aide du Département à hauteur de 46 % du coût global . M. CART indique que les montants indiqués sont des estimatifs réajustés à la fin des travaux. M. PERROUD profite de cette discussion pour poser la question du nombre de points d'éclairages sur la commune. M. DUPUIS indique que l'éclairage du parking de Noyer, avenue des trois cols, est une demande forte des usagers et des salariés des commerces pour des raisons de sécurité. Pour M. PAILLET, il faudrait réfléchir à la mise en place d'une minuterie afin de minimiser les consommations d'énergie. M. le Maire renvoie la question à M. CART qui explique que cela serait possible, moyennant d'autres investissements à prendre en compte. Mme BILLAULT profite de ce sujet pour interroger M. DUPUIS sur l'emprise des parcelles actuellement utilisées par l'entreprise Travaux Publics qui jouxte le parking. Pour M. DUPUIS, l'entreprise ne travaille actuellement pas sur des parcelles communales.
- **ENTEND** M. le Maire présenter les avancées liées aux travaux de restructuration du RD 12 au niveau des Fleysets. Un marché a été publié, qui s'achèvera le 15 novembre à 16h30. Le plan de financement, le planning prévisionnel sont également présentés à l'assemblée. Le Maire rappelle le coût estimé à 620.000 € T.T.C. nécessitant un recours à l'emprunt pour un montant de 185.000€. Les établissements bancaires ont été sollicités pour l'obtention d'un prêt. M. le Maire indique que les travaux n'occasionneront pas de coupure de voirie et devraient se dérouler selon le principe de l'alternat avec feux tricolores.
- **APPROUVE** à l'unanimité la convention d'entretien avec le Conseil Général de la Haute-Savoie relative aux travaux d'aménagement des Fleysets devant faire l'objet de l'aménagement routier.
- **ENTEND** Messieurs CART et BOURQUI présenter le cahier des charges relatif au lancement d'une étude sur la gestion des eaux pluviales dans le secteur de Commelinges. M. DUPUIS précise que cette étude obligatoire sera annexée au prochain PLU. M. JORDAN souhaite connaître le coût estimé de cette étude complémentaire. M. le Maire indique que c'est précisément l'objet de la demande adressée à des bureaux d'études qui proposent les meilleurs procédés à mettre en place. M. PILLOT

souhaite savoir comment sont réglés les problèmes liés aux risques d'inondations de certains riverains. M. BOURQUI détaille les travaux efficaces qui ont déjà été menés afin de réduire les arrivées d'eau sur Commelinges. M. CART ajoute que l'étude vise à déterminer l'utilité ou non de bassin de rétention. Après ce débat, M. le Maire propose au Conseil de délibérer sur le lancement de cette étude. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **DESIGNE** les membres titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, créée par la CCCL à la suite du passage en Fiscalité Professionnelle Unique. Le Maire rappelle les principaux éléments financiers modifiés suite à l'évolution de la compétence communautaire en matière fiscale. Les personnes proposées pour être titulaires sont les suivantes : Mme Muriel DESPRES, Messieurs Jacques PHILIPPE, Hubert JORDAN, Gilles DUPUIS et Claude CART. Les personnes proposées pour être suppléants sont les suivantes : Mesdames Brigitte SPECIA, Catherine EPRON, Any CHABOUD et Anne-Marie FRULEUX et M. Roger BOURQUI. La délibération est adoptée à l'unanimité. Le Maire explique que le rôle de cette commission sera de s'intéresser en priorité au parc des établissements industriels, artisanaux et commerciaux sur le territoire communautaire.
- **APPROUVE** la proposition de régularisation du tracé du chemin rural de la Servettaz. M. DUPUIS indique qu'il s'agit de la mise en conformité d'un échange ayant eu lieu en 1984. Le Conseil approuve à l'unanimité, étant précisé que l'objet de cette demande correspond au déplacement d'un chemin rural sans perte de servitude pour les usagers dudit chemin
- **RENOUVELLE** le choix du cabinet Uglo-Lepage pour défendre la commune dans l'affaire opposant les communes limitrophes de propriété d'Anthy, Allinges et Thonon à la société Descombes au sujet de la carrière du Champ d'Aubry. M. le Maire indique qu'à la demande des administrations une nouvelle délibération est souhaitable afin de verser aux avocats le solde de la somme due dans la défense des communes. M. JORDAN s'étonne sur le fait que la délibération soit demandée si tardivement.
- **ENTEND** les informations transmises par M. Jacques PHILIPPE absent : réunion de la commission des maisons fleuries le 5 novembre à 10h en mairie.
- **PREND CONNAISSANCE** des informations fournies par M. le Maire concernant l'état d'avancement des démarches vis-à-vis de l'assurance à la suite de l'incendie du club-house du tennis. Un architecte doit fournir un devis afin d'évaluer le coût des travaux avant le lancement d'une consultation des entreprises. Un ALGECO, dont la location sera financée par GROUPAMA à hauteur de 600€ sur douze mois, sera installé, en coordination avec les travaux afin de permettre au Tennis Club de fonctionner dans des conditions acceptables.
- **ENTEND** M. le Maire et M. GASPARINI, correspondant Défense pour la commune, présenter la cérémonie de remise de fanions aux stagiaires de la Préparation Militaire Marine d'Evian et du Chablais qui aura lieu à ALLINGES le 17 décembre prochain. Cette cérémonie officielle concerne une vingtaine de Jeunes Chablaisiens.
- **RECOIT** plusieurs informations : - La présentation par l'ONF et SYMASOL du projet de construction du sentier pédagogique d'interprétation sur le marais de la Bossenot ; Choix du tracé et délibération du conseil municipal. Ce projet est éligible aux financements européens étant situé dans un espace protégé au titre de la directive Natura 2000. - Départ du gérant de l'épicerie Bar Restaurant la Dépanette à Mésinges à compter du 1^{er} Février 2012. Mme SPECIA souhaite savoir si la licence IV est toujours propriété de la commune, ce à quoi M. le Maire répond par l'affirmative. - Rendez-vous du Maire avec le Président d'ATMB au sujet du désenclavement du Chablais. Il regrette l'absence des élus du Chablais invités à cette réunion. Il indique que l'axe Machilly - Thonon serait payant mais qu'une nouvelle DUP est nécessaire. A ses yeux, il s'agit d'une bonne solution qui évite de mettre à nouveau à contribution les collectivités locales déjà fortement impactées financièrement par le Contournement de Thonon et plus tard par le CEVA et Très Haut Débit., donc les contribuables rappelant que le principe de la route à péage nécessite une alternative gratuite qui serait dans ce cas respectée par l'existence du RD 903 et RD 1005. Pour Messieurs PAILLET et CART, il y a aujourd'hui un vrai problème de circulation. Selon M. PAILLET, il est catastrophique que l'Etat ne trouve pas l'argent pour payer 20km d'autoroute.
- **ENTAME** les questions diverses. M. PILLOT soulève trois questionnements. Le premier concerne la fermeture du portail du stabilisé au stade qui empêche un certain nombre de personnes de jouer à la pétanque. M. le Maire indique que pour l'instant ce n'est pas une solution définitive, l'ouvrage n'étant pas réceptionné et par conséquent l'affectation des clefs des portails impossible en l'état. M. GASPARINI exprime sa volonté que cet espace reste un lieu de rencontre pour les jeunes. M. le Maire

abonde dans ce sens et recherche actuellement avec la municipalité la solution la plus adaptée. M. PILLOT s'interroge également sur la sécurité liée aux changements de direction au carrefour de Noyer. M. le Maire considère que si tout le monde respectait le Code de la Route, il n'y aurait pas de danger mais reconnaît néanmoins qu'un marquage ou une matérialisation serait utile. Enfin, M. PILLOT s'interroge sur le fait que le rond-point de Mésinges ne soit pas fleuri. M. le Maire demandera plus d'explications à M. Jacques PHILIPPE en charge du dossier. Mme SPECIA s'interroge pour des questions d'écologie durable sur la quantité de sel de déneigement qui sera déversée cette année. M. BOURQUI indique que des gros efforts ont été faits ces dernières années et qu'il ne serait pas prudent de chercher à réduire davantage. M. le Maire abonde dans ce sens en rappelant l'exigence minimum de sécurité pour permettre en tout temps la circulation des bus et transports scolaires et l'accès aux établissements publics tels que la crèche communautaire. M. le Maire propose au Conseil d'inscrire, à la demande des Délégués Départementaux de l'Education Nationale, la devise républicaine au fronton de l'école « LIBERTE EGALITE FRATERNITE ». Le Conseil trouve cette initiative appropriée et vote à l'unanimité la proposition de M. Serge MEUNIER, Président des Délégués Départementaux de l'Education Nationale - Enfin, M. GASPARINI demande s'il serait possible de laisser la maquette des châteaux dans la salle de l'Art'lingeoise cet hiver. Pour M. le Maire, cela paraît difficile car il a été constaté la présence de rongeurs à chaque printemps, ainsi qu'une certaine humidité ambiante due à l'absence de chauffage.. Il ne souhaite pas mettre en péril les 1500 heures de travail qui ont été nécessaires à la réalisation de cette maquette et rend hommage à Monsieur Nicolas MEYSSON, récemment disparu après une longue et douloureuse maladie, artisan bénévole de la maquette, membre de l'Association Lémanique des Maquettistes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.